

COPIE

Compte rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 20 mars 2019, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Les décisions ci-après ont été prises.

I- Mesures normatives.

Transmission à l'Assemblée nationale du projet de loi sur la biosécurité en République du Bénin.

Ce projet de loi intervient pour tenir compte du respect par notre pays, de ses engagements découlant de son adhésion au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatifs à la Convention sur la diversité biologique.

L'objectif visé par ledit protocole est de contribuer à assurer un degré adéquat de protection pour le transfert, la manipulation et l'utilisation sans danger des organismes vivants modifiés résultant de la biotechnologie moderne ; en raison des risques que ceux-ci peuvent comporter pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique d'une part, et la santé humaine d'autre part, du fait des mouvements transfrontaliers.

En définitive, l'adoption de ce texte par l'Assemblée nationale permettra à notre pays de se doter d'une législation pertinente en matière de biosécurité.

Le Conseil a, par ailleurs, adopté les décrets portant modification de ceux relatifs aux :

- attributions, organisation et fonctionnement du Centre national hospitalier et universitaire Hubert Koutoukou Maga ;
- attributions, organisation et fonctionnement des Centres hospitaliers et universitaires en République du Bénin ; ainsi que le décret portant
- nomination des membres du Conseil national d'Aménagement du Territoire.

II- Communications.

II-1. Appui à la Commune des Aguégus pour la réalisation d'infrastructures d'assainissement de base et de désenclavement.

De par sa situation lacustre, cette commune a un besoin considérable de services d'assainissement et d'hygiène appropriés à travers l'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations. De plus, l'état dégradé des routes rend la Commune inaccessible en toutes saisons. Des visites de terrains d'équipes pluridisciplinaires ont confirmé l'urgence d'une intervention de la part du Gouvernement, pour sortir cette localité de la précarité.

L'étude de faisabilité diligentée par le Chef de l'Etat, à cette fin, a permis d'aboutir à l'élaboration d'un projet comportant deux volets.

Le premier porte sur l'assainissement de base et consiste en la réhabilitation et en la construction de plusieurs dizaines de lieux d'aisance.

Quant au second, il prend en compte le désenclavement, à travers l'aménagement des voies de desserte d'une longueur de 13,6 Km et concerne les tronçons Agbodjèdo-Akodji et Kodjizoun-Akodji, ainsi que la construction et la réhabilitation de plusieurs dalots.

II-2. Contractualisation en vue de la dématérialisation de la gestion des évacuations sanitaires.

Dans le but d'optimiser sa collaboration en cours avec Paris Hospital Foundation depuis janvier 2018, le Gouvernement a décidé de

dématérialiser tout le processus des évacuations sanitaires pour plus d'efficacité.

La Fondation ayant déjà une expérience affirmée en la matière avec ses hôpitaux partenaires grâce à l'expertise de son associé technique AVANTEAM, notre pays peut recourir à celui-ci à des conditions avantageuses.

Le Ministre de la Santé accomplira toutes les diligences nécessaires à cette fin.

III- Rencontres et manifestations internationales.

Le Conseil a autorisé la participation du Bénin à la 7^{ème} édition de « Africa CEO Forum », les 25 et 26 mars 2019 à Kigali, au Rwanda.

Fait à Cotonou, le 20 mars 2019.

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Edouard OUIN-OURO.-